



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le **15 DEC. 2017**

Service environnement

Unité gestion du patrimoine naturel

**Monsieur Patrice ANTOINE**  
12 rue Porte de Reims  
02220 BRAINE

Nos réf. :  
Affaire suivie par : Nadine BONIFACE CLOEST  
nadine.cloest@aisne.gouv.fr  
Tél. 03.23.27.66.67 uniquement le matin  
courriel : ddt@aisne.gouv.fr

**Objet** : Notification de l'arrêté de reconnaissance des aptitudes techniques  
**P.J.** : - Arrêté correspondant

Monsieur,

Suite à l'instruction de votre dossier de reconnaissance d'aptitudes techniques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté correspondant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité gestion du patrimoine naturel,

Pierre BENOIT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale  
des territoires*

*Service environnement*

*Unité gestion du patrimoine naturel*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
RECONNAISSANT LES APTITUDES  
TECHNIQUES D'UN GARDE PARTICULIER**

**LE PRÉFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d' Honneur  
Chevalier de l' Ordre National du Mérite**

- VU le code de procédure pénale, et notamment son article R.15-33-26 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d' agrément ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 23 février 2012 nommant Monsieur Pierre-Philippe FLORID directeur départemental des territoires de l' Aisne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Philippe FLORID ;
- VU l'arrêté du directeur départemental des territoires du 25 octobre 2017 portant subdélégation de signature à ses collaborateurs ;
- VU la demande présentée par Monsieur Patrice ANTOINE en vue d' obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde-pêche particulier ;
- VU les certificats de formation produits le 19 juin 2017 pour le module 1 et le 23 juin 2017 pour le module 3 ;
- SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires de l' Aisne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Patrice ANTOINE, né le 10 février 1950 à REIMS (51), demeurant 12 rue Porte de Reims – 02220 BRAÏNE est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde particulier.

**ARTICLE 2** : Il est en outre reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde-pêche particulier.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande d' agrément à ces fonctions.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l' objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d' un recours gracieux auprès du préfet ou d' un recours hiérarchique auprès du ministre de

l'écologie, du développement durable et de l'environnement, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Patrice ANTOINE.

Fait à Laon, le 14 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,



Pierre-Philippe FLORID